Règlement de la consultation BSTMPI_9498

1 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet une mission de coordination SPS de 2ème catégorie pour des travaux de réfection de voirie au sud du bassin n°10 dans la Base Navale de Brest (29)

1.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le DCE comprend :

- → Le présent Règlement de Consultation (RC) et son annexe,
- → L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes,
- → Les Conditions Générales d'Achats (CGAchats) applicable aux marchés de prestations intellectuelles,
- → Le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

1.3 FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché ordinaire.

1.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres sont valables **180 jours** à compter de la réception de la dernière offre.

1.5 VARIANTES

Les variantes sont interdites.

1.6 GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, celui-ci pourra être solidaire ou conjoint avec solidarité du mandataire.

Le candidat ne pourra pas se présenter en qualité de mandataire d'un groupement et de membre d'un autre groupement ou de candidat individuel.

1.7 VISITE DE SITES

La visite est facultative.

Le candidat fera une demande de visite à l'adresse fonctionnelle suivante : esid-brest-inv.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr

2 MODALITES D'APPRECIATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

2.1 APPRECIATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront appréciées sur la base des renseignements et documents demandés au paragraphe 3.1 du présent document.

Il est interdit à une société disposant de l'agrément de contrôleur technique de candidater à des missions de conception, à l'exécution ou à l'expertise [1], même en tant que membre d'un groupement.

Néanmoins, il est possible pour les filiales indépendantes d'un groupe, comportant une filiale disposant de l'agrément, de candidater sous condition que la filiale du groupe non agréée dispose de fonds spécifiques et de son propre personnel pour réaliser les prestations objets du marché.

[1] Articles L.125-3 alinéa 1 et R.125-4 du code de la construction et de l'habitation et Décision du Conseil d'État (CE) du 18/06/2010 (n°336418), du 19/10/2012 (n°361459) et du 27/04/2021 (n°447221)

2.2 APPRECIATION DES OFFRES

2.2.1 Critères de sélection des offres - Pondération

Les offres seront évaluées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critère	Pondération
Prix	50 %
Valeur Technique	50 %

2.2.2 Méthodologie d'attribution des notes

A – L'évaluation du prix se fera par la méthode suivante :

Note prix pondérée = (% critère prix) X (Prix le plus bas / Prix de l'offre examinée)

B – L'évaluation du critère technique se fera par la méthode suivante :

Il est précisé que le critère valeur technique sera analysé selon les critères énoncés ci-dessous et en tenant compte du mémoire technique fourni par le candidat.

Critère valeur technique (VT)	
Sous-critères techniques	
Sous-critère technique n°1 : **Références** Analyse des qualifications et références du personnels titulaires et suppléants identifiés à l'Acte d'Engagement dans tous les domaines dans lesquels ils sont désignés, et analyse des références des travaux de même nature.	**5 points**
Sous-critère technique n°2 : **Méthodologie** Analyse des dispositions particulières adoptées, des modalités des interventions en fonction de l'évolution du chantier et des actions de gestion de la qualité.	**5 points**
Sous-critère technique n°3 : **Volume horaire** Analyse de la « décomposition des Prix Forfaitaires et des temps prévisionnels d'intervention » fourni par le candidat en fonction de la complexité du marché de travaux et aux prescriptions de présence sur site ainsi qu'aux réunions mentionnées dans le CCTP, suivant le tableau ci-dessous.	**30 points**

	Variation du volume horaire en fonction de l'estimation du besoin effectué par le service technique prescripteur (*)	Nombre de Points
Nombres d'heures	≥ Volume horaire	30
	-10 % <Volume horaire	20
	-15 % <Volume horaire ≤ -10 %	15
	-20 % <Volume horaire ≤ -15 %	10
	Volume horaire ≤ -20 %	5

(*) *Adéquation du volume horaires en fonction de la complexité du marché de travaux et aux prescriptions de présence sur site ainsi qu'aux réunions mentionnées dans le CCTP*.

A l'issue de l'analyse des offres, si la note technique non pondéré est inférieur à 20/40, le RPA pourra éliminer cette offre.

Note valeur technique pondérée = (% critère Valeur technique) X (Nombre de points de l'offre technique évaluée / Nombre de points de l'offre technique la meilleure)

C – Note totale

Note totale pondérée = Note prix pondérée + Note valeur technique pondérée

2.3 CLASSEMENT DES OFFRES

L'examen des offres par l'Acheteur donnera lieu à un classement selon les critères cités plus haut.

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera celle qui arrivera en première position après application des coefficients de pondération.

2.4 NEGOCIATION

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires et peut toutefois attribuer le marché public sur la base des offres initiales.

3 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le pli contient tous les documents et renseignements demandés au titre de la candidature et de l'offre, **Ce pli devra être transmise dans un dossier ZIP** par voie électronique sur la PLate-forme des AChats de l'Etat depuis www.marches-publics.gouv.fr

3.1 DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE

À l'appui de sa candidature, le candidat produira un dossier complet comprenant les pièces exigées ci-dessous :

- DC1 (lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants),
- Attestation URSAFF (moins de 6 mois),
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Attestation Fiscale (moins de 6 mois),
- Attestation du pouvoir de la personne signataire du marché habilité à engager la société.

Le candidat unique peut également proposer sa candidature par le biais du document unique de marché européen (DUME) : https://dume.chorus-pro.gouv.fr.

3.2 DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Le candidat produira un dossier complet comprenant les pièces exigées ci-dessous.

Un projet de marché comprenant

→ Un Acte d'Engagement (AE) et ses annexes éventuelles : cadre ci-joint à compléter, dater et signer électroniquement par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

Un mémoire comprenant

→ *Références* :
- Présentation des moyens humains (expériences professionnelles, qualifications, …),
- Présentation des références en lien avec les travaux objets du marché.

→ *Méthodologie* :
- Présentation de la méthodologie adoptée, des modalités d'intervention en fonction de l'évolution du chantier (temps de présence prévu par visite de chantier) et de la description des actions de gestion de la qualité.

→ *Volume horaire* :
- Le tableau « décomposition des temps prévisionnels d'intervention » détaillant les éléments attendus au sous-critère technique n°3 : Volume horaire (annexe n°1 au présent document : RC_9498_A1).